

Séance du 06 janvier 2025

Le 06 janvier deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie et VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : HERMANT Marie-Odile (pouvoir à DESSUS Jean-François), MASNATA Mallaury (pouvoir à LEYMAN Robert), TURC Jack (pouvoir à BOMPARD Jocelyne).

Secrétaire : LEYMAN Robert

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 02 décembre 2024.

1. Territoire d'Energie Drôme. Renforcement du réseau BT à partir du poste COLOMBIER
2. Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2025 pour l'installation de points d'eaux incendie (PEI).
3. Attribution d'une subvention à DAH dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département de la Drôme et la CC Dieulefit Bourdeaux. Dispositif de soutien à la production de logements locatifs publics locaux.
4. Versement d'une subvention exceptionnelle. Solidarité à la population de Mayotte.
5. Fêtes de fin d'année. Cadeau aux résidents de la maison de retraite l'Oustalet.
6. Présentation de l'étude du CAUE relative à la réflexion sur les espaces publics. Requalification du hangar Morin et square des écoliers.
7. Questions diverses
 - Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service eau potable du SIEHR

M. LEYMAN est désigné secrétaire de séance.

Le Maire remercie Mme MONEROT pour son don de 500€ à la commune ainsi que de sa participation à l'aide aux devoirs via coup de pouce.

1. Territoire d'Energie Drôme. Renforcement du réseau BT à partir du poste COLOMBIER

Territoire d'Energie Drôme. Renforcement du réseau (100% SDED). Approbation du projet. DE 2025 001

Le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste COLOMBIER

Dépense prévisionnelle HT

Dont frais de gestion

141 095.77€

6718.85€

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Énergie Drôme	141 095.77€
Participation communale	Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le projet établi par le syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Énergie Drôme et ENEDIS.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Relevé de discussion : M. LEYMAN indique que le SDED en collaboration avec ENEDIS a lancé une campagne de renforcement des réseaux électriques. Il précise que dans le cadre du renforcement du réseau BT à partir du poste COLOMBIER, une partie de la ligne haute tension sera enfouie. Un nouveau transformateur sera créé. Le réseau basse tension qui traverse le champ coté Rayon de Soleil sera dévié le long du Roubion pour alimenter le quartier des Chapelles.

2. Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2025 pour l'installation de points d'eaux incendie (PEI). De 2025 002

Le Maire rappelle qu'une première demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR avait été déposée en 2024 pour la création et la mise en conformité de points d'eaux incendie sur la commune de Bourdeaux.

Cette dernière n'a pas été retenue en raison du grand nombre de demandes sollicitées au regard de l'enveloppe DETR attribuée en 2024.

Il propose au Conseil Municipal de réitérer la demande de subvention sur l'année 2025.

Il présente les propositions de prix réactualisées de la SAS EDVD pour la création et la mise en conformité de ces poteaux incendie pour un montant total de 78 288.83€ HT comprenant les actions suivantes :

Action 2 – Renouvellement PI Existant Place de la Chevalerie : 5 983.54€ HT

Action 4 – Nouveau PI rue de la Recluse : 8 947.90€ HT

Action 5 – Nouveau PI Route de Crest : 5 642.66€ HT

Action 7 – Renouvellement PI existant Montée de la Viale : 3 556.59€ HT

Action 10 – Nouveau PI carrefour chemin des Hauts Ribières : 6 825.83€ HT

Action 12 : Reprise branchement PI Route de Nyons (CD26)

+ nouveau PI nouveau centre de secours route de Nyons : 47 322.31€ HT

Le Maire précise que pour les études et les travaux de création de points d'eau incendie (PEI), le taux de subvention au titre de la DETR est porté exceptionnellement à 80% plafonné à 300 000€, dans la limite des crédits disponibles. Pour le renouvellement de canalisations existantes (lorsque le débit est insuffisant), le taux de subvention est de 50%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DEMANDE une subvention à l'Etat au titre de la DETR 2025, la plus élevée possible, pour les travaux de création et de mise en conformité des points d'eau incendie précités sur la base subventionnable totale de 78 288.83€ HT.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

3. Attribution d'une subvention à DAH dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département de la Drôme et la CC Dieulefit Bourdeaux. Dispositif de soutien à la production de logements locatifs publics locaux.

Le Maire explique au conseil municipal, qu'une convention de soutien à la production de logements locatifs publics sociaux a été signée entre le Département de la Drôme et la CC Dieulefit Bourdeaux le 6 mai 2019.

Il est spécifié dans cette convention que conformément aux fiches actions n°3 et n°10 du Plan Local de l'Habitat (PLH) approuvé en juillet 2018, le territoire de la CC Dieulefit Bourdeaux (y compris la commune de Bourdeaux) intervient en complément des aides du Département par le versement d'aides visant à soutenir l'offre nouvelle de logements sociaux et l'accès et le maintien dans les logements des publics les plus fragiles.

Suivant la fiche-action n°3, la CCDB apporte son soutien à la production de logements locatifs sociaux publics à raison de 1000€ par logement PLUS (financé par le Prêt Locatif à Usage Social) complété par un financement communal de 1000€.

Suivant fiche action n°10, la CCDB apporte son soutien aux opérations « cœur de village – cœur de quartier » proposées dans le dispositif des aides à la pierre du département par une aide de 250€ par logement pour 10 logements sur la durée du PLH, complété par une aide équivalente de la commune concernée.

Dans le cadre de ce conventionnement, il convient de verser une subvention communale d'un montant de 4750€ à Drôme Aménagement Habitat (DAH) répartie comme suit :

- 4000€ pour 4 logements PLUS situés au domaine des Sources
- 750€ pour 3 logements PMR en « cœur de village »

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point à une prochaine séance. Les élus souhaitent que l'on se renseigne sur l'engagement des autres communes concernées. Le Maire prendra attache auprès de la CC Dieulefit Bourdeaux pour connaître les modalités de vote de cette décision (pas de délibération de la commune de Bourdeaux).

4. Versement d'une subvention exceptionnelle. Solidarité à la population de Mayotte. DE 2025 003

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Bourdeaux tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Bourdeaux contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, par le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur d'1€ par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu la population totale de la commune de Bourdeaux en vigueur au 1^{er} janvier 2025,

DECIDE de soutenir la population de Mayotte par le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 695€ à la protection civile sis 18, rue de la Rochefoucault à Paris (75009).

DIT que cette subvention sera imputée à l'article 65748.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

5. Fêtes de fin d'année. Cadeau aux résidents de la maison de retraite l'Oustalet. DE 2025 004

M. DESSUS rappelle que chaque année, la commune offre un cadeau de Noël aux résidents de la maison de retraite de l'Oustalet qui ne bénéficient pas du repas des Aînés ou du bon d'achat des Aînés. Le montant plafond est fixé à 300€ TTC.

Cette année, la maison de retraite souhaite offrir un banc à ses résidents. Cependant, la commande de ce banc, à prix abordable, n'est pas possible par une collectivité.

M. DESSUS propose que la commune verse les 300€ à l'Oustalet pour qu'il puisse acheter directement le produit choisit.

Le Conseil Municipal, avec 1 abstention (Mme BOMPARD) et 13 voix POUR :

FIXE le montant plafond du cadeau aux résidents de la maison de retraite l'Oustalet à 300.00€ annuel.

DECIDE de verser la somme de 300€ à la maison de retraite l'Oustalet dans le cas où le produit ou service ne pourrait pas être commandé directement par la commune.

DIT que ce versement sera imputé à l'article 623 « publicités, publications, relations publiques »

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

6. Présentation de l'étude du CAUE relative à la réflexion sur les espaces publics. Requalification du hangar Morin et square des écoliers.

Mme PEYSSON présente aux élus l'étude du CAUE intitulé requalification du hangar Morin et du square des écoliers.

L'objet de cette étude est d'avoir des idées d'aménagement d'ensemble du secteur Morin, école, crèche jusqu'à la maison des associations avant d'engager des travaux. C'est une base de réflexion.

4 scénarios sont présentés avec en éléments de programme ; des locaux techniques, une halle sportive, une aire de jeux, une continuité de l'espace public et des places de stationnement.

Une réflexion devra être menée sur l'avenir de l'algéco, des ateliers Rigaud et du hangar Morin.

7. Questions diverses

Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service eau potable du SIEHR :

M. SIMOND présente rapidement le rapport d'activité du SIEHR qui a été transmis aux élus.

Les données sont disponibles sur le site internet service.eaufrance.fr

INTERVENTIONS des CONSEILLERS

BOMPARD Jocelyne : Elle fait part d'un problème d'invasion de rats chez elle et demande si la commune peut intervenir pour dératiser les égouts dans le quartier.

Mme BRUN indique que le service assainissement est maintenant compétence du SIEA. De plus, elle souligne que si c'est un problème qui touche simplement sa propriété, c'est au particulier seul d'intervenir.

Le Maire indique que la commune fera le nécessaire.

ARNEPHY Delphine : Elle demande si l'on a des nouvelles concernant la réouverture de la boulangerie le Fournil. Le Maire répond qu'elle ne rouvrira surement pas. Après un problème de santé les propriétaires actuels souhaitent vendre. La municipalité souhaite qu'un boulanger reprenne le fonds de commerce.

DESSUS Jean-François : Il rappelle que les vœux du Maire auront lieu le 18 janvier 2025 à 18h30 à l'espace Pierry BELLE.

BRUN Mireille : Elle souhaite avoir l'avis des élus concernant l'entretien de la haie le long du tennis coté Roubion. A savoir, si l'on fait venir une entreprise pour la taille des cyprès (trop haut pour être fait par les agents techniques) ou si l'on étête les cyprès à 2.50 mètres de haut pour que les agents techniques puissent le faire. Les élus sont en accord pour étêter les cyprès concernés à 2.50 mètres de hauteur.

La séance est levée à 21h58.

Mairie de Bourdeaux – 20, Place de la Chevalerie – 26460 BOURDEAUX

Tél. : 04 75 53 32 04 E. mail : accueil@mairie-bourdeaux.fr

Site : mairie-bourdeaux.fr

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00